

‘ constitutionnelle sur laquelle la Chambre d’Assemblée
 ‘ avoit déjà trop souvent erré ; que la condescendance du
 ‘ Représentant de Sa Majesté à expliquer ses motifs, et à
 ‘ prévenir tous les sujets de Sa Majesté contre toute fausse
 ‘ interprétation que l’on pourroit donner à sa conduite,
 ‘ démontroit son attention paternelle pour tous les droits
 ‘ et privilèges des Sujets de Sa Majesté, et le soutien de la
 ‘ Constitution sous laquelle nous vivons ; que dans un tems
 ‘ où des voisins inquiets et turbulents menaçoient d’envahir
 ‘ cette Province, une conduite si généreuse ne manqueroit
 ‘ pas de réunir sous les drapeaux de Son Excellence, tous
 ‘ les Sujets de Sa Majesté sans distinction d’Anglois ou de
 ‘ Canadiens dont la fidélité ne pouvoit être mise en ques-
 ‘ tion que par les envieux du bonheur dont nous jouissons
 ‘ sous notre heureux Gouvernement. Que dans ce mo-
 ‘ ment critique, nous devrions tous nous rallier pour éviter
 ‘ le danger dont nos voisins nous menacent, et repousser
 ‘ l’attaque qu’ils paroissent méditer contre nos libertés et
 ‘ notre bonheur.’

Mr. Papineau ajouta, ‘ que l’on trouveroit dans les Jour-
 ‘ naux de la Chambre la preuve qu’il n’a jamais entretenu
 ‘ l’opinion que la Chambre pouvoit exclure un de ses Mem-
 ‘ bres par une simple Résolution ; qu’on y verroit au con-
 ‘ traire qu’il a constamment voté contre de semblables Ré-
 ‘ solutions qui y ont été prises lorsqu’il y siégeoit, et qu’il
 ‘ étoit prêt à démontrer qu’il n’avoit pas approuvé de sem-
 ‘ blables mesures prises par la Chambre d’Assemblée dans
 ‘ des tems où il n’avoit pas l’honneur d’y siéger, et surtout
 ‘ lorsqu’on a prétendu justifier ces mesures sous des pré-
 ‘ textes d’opinions religieuses ; qu’il considéroit toute ma-
 ‘ tière de Religion en cette Province sous la sauve-garde